



Le Dozuléen

Cœur Normand

N° 200 - Novembre - Décembre 2016

www.dozule.fr

Le mot du Maire

Chères Dozuléennes, chers Dozuléens



Je suis heureuse de pouvoir faire un point avec vous sur les dossiers de la ville avant cette fin d'année. En effet, ce dernier trimestre sera entièrement consacré à la réalisation de nos travaux budgétés au printemps dernier et à leur renforcement nécessaire au fur et à mesure de nos avancées techniques et son lot de mauvaises découvertes.

Ainsi, grâce au travail des adjoints, que je remercie de leur implication, des services et du conseil municipal, nos objectifs seront atteints : accessibilité et accueil de la mairie, Avenue Léonard Stanley, etc... Je remercie également le syndicat d'eau potable et d'assainissement de Dozulé - Putot-en-Auge pour leur collaboration sur ce dernier projet.

Ces objectifs sont atteints avec une gestion au plus juste de notre budget afin de tenir nos engagements. Nous avons su défendre nos projets auprès des partenaires pour obtenir des subventions. Ce qui nous permet de réaliser des travaux supplémentaires et nécessaires pour plus de sécurité et de confort dans de nombreux lieux de la commune.

Nous continuons nos réflexions pour améliorer votre quotidien et dynamiser la ville. Nous nous retrouverons donc à l'occasion de plusieurs réunions publiques pour échanger, notamment sur la nouvelle présentation du projet d'aménagement de la Place du Haras (voir date dans l'agenda

dernière page). Je veux remercier les commerçants et artisans pour l'attention qu'ils ont pu porter à notre projet et leurs échanges constructifs.

Enfin les prémices des fêtes de fin d'années nous conduirons à participer à de larges animations, à retrouver les pompiers volontaires, le comité des fêtes pour le Noël des enfants, le comité de jumelage pour le marché de Noël, la distribution de chocolat par le CCAS etc... Nous souhaitons que ce moment soit le plus agréable pour toutes et tous. Nous nous efforcerons d'embellir un maximum notre ville.

Je tiens aussi à vous rassurer sur le fonctionnement de la bibliothèque dans le cadre du regroupement des communautés : la bibliothèque de Dozulé reste évidemment en place, avec son agent et dans la même configuration. Simplement dans le cadre des compétences nouvelles, sa gestion sera assurée par la ville de Dozulé et son fonctionnement financé par une attribution de compensation de la future intercom à l'euro près. Elle restera accessible à tous les habitants du territoire et aux écoles.

J'en profite pour vous remercier d'être venus aussi nombreux à notre réunion d'échanges sur ce futur territoire. Cela marque tant votre attachement à votre commune et à son avenir, que l'intérêt que vous portez aux questions locales. Cette réunion nous a permis collectivement de lever certaines inquiétudes, notamment sur la fiscalité, de mieux vous expliquer la répartition des

compétences et de vous présenter les services qui vous seront destinés. Elle est venue utilement compléter le document de présentation distribué dans vos boîtes postales.

Je vous souhaite un bel automne dans l'attente de vous retrouver lors de différentes manifestations, et reste à votre disposition sur tous les sujets qui vous concernent.

Bien fidèlement.

Sophie Gaugain
Maire



La mairie vous accueille, vous informe.



Conseil municipal en séance



Le Bénévolat ça vous gagne !



Ville de Dozulé

Place de la Mairie - 14430 Dozulé
Tél. : 02 31 79 21 34 - Fax : 02 31 39 07 97
mairie.dozule@wanadoo.fr

Dozuléen

Associations Dozuléennes

■ Judo / Jujitsu / Taïso



Bernadette QUENTIN, Présidente de la Section Judo de L'ALD et Jérémy LECOEUR, Professeur, ont accueilli les lundis 12 et 19 septembre dernier, 46 élèves des grandes sections de l'école maternelle Françoise Dolto. Vêtus de kimonos, ils ont pu, pendant 1 heure s'initier à quelques rudiments de la discipline sous la forme de jeux d'opposition.

Mise en place il y a une dizaine d'années, cette expérience connaît toujours le même succès.

Les enseignements et l'encadrement du club entendent poursuivre cette initiative. Le club, ses dirigeants, ses professeurs sont à votre disposition pour tout renseignement aux heures de cours : enfants, ados et adultes.

Le Relais Assistants Maternels



*Accompagner
nos enfants*

Des ateliers d'éveil ont lieu **le lundi et mardi de 9h30 à 11h30**. Ils sont ouverts aux enfants de 10 semaines à 3 ans, aux assistantes maternelles, gardes à domicile et parents employeurs d'une assistante maternelle. Cette année l'éveil musical est proposé avec Benjamin André et Marion Motte. Des passerelles avec l'école maternelle Françoise Dolto seront mises en place. De plus, **un spectacle de Noël** « Grigri » de la compagnie Passeurs

de Rêves en partenariat avec l'espace Jeux aura lieu **le mercredi 14 décembre prochain à 10h30**.

Le RAM, situé 10 place du Monument, vous accueille également les lundis et mardis après-midi et les mercredis des semaines paires pour toutes questions relatives au contrat de travail avec l'assistant maternel.



La communauté de Communes COPADOZ fait appel à toutes les bonnes volontés. En effet, les élus sont à la recherche de bénévoles pour encadrer les enfants des écoles élémentaires à l'étude du soir. Contact du service scolaire : **02.31.86.86.10**

Jeux du Lotissement de La Couperée

Comme vous avez pu le remarquer deux nouveaux jeux ont été installés dans le lotissement de La Couperée.

A ce titre, **nous tenions à remercier la société Claude JEAN**, qui les a offerts et mis en place.



Mes jeux d'enfants dans ma ville !

Point sur les travaux en cours

Les travaux de mise en accessibilité de l'accueil de la mairie sont presque terminés.

Par ailleurs, la Mairie a budgété les travaux de réfection des trottoirs et de la chaussée de l'Avenue Leonard Stanley et de ses deux allées concomitamment avec les travaux du syndicat d'eau.

Il est prévu un élargissement du trottoir situé côté pair de l'Avenue Leonard Stanley à 1,50 m afin qu'il soit en conformité avec les normes accessibilité. Ce n'est pas possible de l'autre côté à cause des contraintes techniques.

Les bordures des trottoirs vont être déposées et nous ferons des bordures coulées sur la totalité. Puis nous ferons un enrobé sur trottoirs et sur chaussée pour finir. D'autre part, nous allons procéder à des travaux de réfection dans l'Impasse du Chemin du Bois ainsi que dans le Chemin de la Briqueterie.

Pendant la durée de ces travaux divers, nous vous remercions de votre patience et de votre prudence.

Mieux vous informer sur la vie de la Commune

Brûlage des déchets verts :



Rappel de la **circulaire du 18 novembre 2011** relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts :

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Déchets verts

DATES À RETENIR

Le dernier jour de vente des sacs à déchets verts aura lieu **le samedi 26 Novembre 2016** et le dernier ramassage des déchets verts aura lieu **le 30 Novembre 2016**.

Ramontage

En cette période hivernale, nous vous rappelons l'article 31-6 du règlement sanitaire départemental concernant l'entretien, le nettoyage et le ramontage de vos équipements.

« Les foyers et leurs accessoires, les conduits de fumée individuels et collectifs et les tuyaux de raccordement doivent être entretenus, nettoyés et ramontés dans les conditions ci-après :

- les appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisine individuels, ainsi que leurs tuyaux de raccordement doivent être, à l'initiative des utilisateurs, vérifiés, nettoyés et réglés au moins une fois par an et plus souvent si nécessaire en fonction des conditions et de la durée d'utilisation.

- dans le cas des appareils collectifs, ces opérations seront effectuées à l'initiative du propriétaire ou du syndic.

- les conduits de fumée habituellement en fonctionnement et desservant des locaux d'habitation et des locaux professionnels annexes doivent être ramontés deux fois par an, dont une fois pendant la période d'utilisation.

- toutefois, lorsque les appareils raccordés sont alimentés par des combustibles gazeux, les conduits spéciaux, les conduits tubés et les conduits n'ayant jamais servi à l'évacuation des produits de combustion de combustibles solides ou liquides pourront n'être ramontés qu'une fois par an.

- ces opérations sont effectuées à l'initiative de l'utilisateur pour les conduits desservant des appareils individuels, ou du propriétaire ou du gestionnaire s'ils desservent des appareils collectifs.



- elles doivent être effectuées par une entreprise qualifiée à cet effet par l'organisme professionnel de qualification et de classification du bâtiment. Un certificat de ramontage doit être remis à l'usager précisant le ou les conduits de fumée ramontés et attestant notamment de la vacuité du conduit sur toute sa longueur. On entend par ramontage le nettoyage par action mécanique directe de la paroi intérieure du

conduit de fumée afin d'en éliminer les suies et dépôts et d'assurer la vacuité du conduit sur toute sa longueur.

- **l'emploi du feu ou d'explosifs est formellement interdit pour le ramontage des conduits.**

- les dispositifs permettant d'accéder à toutes les parties des conduits de fumée et de ventilation doivent être établis en tant que de besoin et maintenus en bon état d'usage pour permettre et faciliter les opérations d'entretien et de ramontage.

- après tout accident, sinistre, notamment feu de cheminée ou exécution de travaux, le propriétaire ou l'utilisateur du conduit doit faire examiner celui-ci par l'installateur ou tout autre homme de l'art qui établit un certificat, comme il est dit au 7ème alinéa de cet article.

- l'autorité compétente peut interdire l'usage des conduits et appareils dans l'attente de leur remise en bon état d'utilisation lorsqu'ils sont la cause d'un danger grave ou qu'un risque est décelé.

Les locataires ou occupants de locaux doivent être prévenus suffisamment à l'avance du passage des ramoneurs. Ils sont tenus de prendre toutes dispositions utiles pour permettre le ramontage des conduits. »

Dozuléen

Participez à la vie de votre commune

Mon calendrier de Novembre et Décembre

- ✓ **3 Novembre** **Les Bons Jeudis** organisés par Famille Dozuléenne
- ✓ **7 Novembre** **Réunion publique** sur le projet de restructuration du centre-bourg à 19h00 à la salle des fêtes
- ✓ **11 Novembre** **Commémoration de l'Armistice de 1918** 9h45 Rendez-vous sur le parvis de l'Eglise - 10h Messe - 11h Défilé jusqu'au monument aux morts, suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité
- ✓ **14 Novembre** **Don du sang** de 16h à 19h30 à la salle des fêtes de Dozulé
- ✓ **17 Novembre** **Les Bons Jeudis** organisés par Famille Dozuléenne
- ✓ **18 et 20 Novembre** **Loto** organisé par le Comité des Fêtes
Renseignements et réservations au 06.75.63.96.89
- ✓ **19 Novembre** **Concours de belote** organisé par le Comité des Fêtes
Renseignements et réservations au 06.75.63.96.89
- ✓ **20 Novembre** **Repas thé dansant** organisé par Horizon Loisirs
Renseignements et réservations au 06.79.14.13.72
- ✓ **1^{er} Décembre** **Les Bons Jeudis** organisés par Famille Dozuléenne
- ✓ **3 Décembre** **Marché de Noël** organisé par le Comité de Jumelage
- ✓ **11 Décembre** **Téléthon** de 10h à 17h au gymnase de Dozulé (Avenue G. Landry)
- ✓ **11 Décembre** **Assemblée Générale et repas thé dansant** organisé par Horizon Loisirs
Renseignements et réservations au 06.79.14.13.72
- ✓ **15 Décembre** **Goûter anniversaire** Famille Dozuléenne
- ✓ **18 Décembre** **Arbre de Noël** des enfants de Dozulé organisé par le Comité des Fêtes et la participation de la municipalité à 15h au Gymnase de Dozulé
- ✓ **22 Décembre** **Repas de Noël** Famille Dozuléenne
- ✓ **14 Janvier 2017** **Cérémonie des vœux**



PERMANENCES

Madame le Maire :

Sur rendez-vous. Merci de prendre contact avec le secrétariat de Mairie, ou bien en direct au téléphone.

« Allo Mme Le Maire » au **02 31 15 28 66**
Le 4 Novembre, le 26 Novembre et le 9 Décembre
de 11h à 12h30.

LES ADJOINTS

- Madame Monique KICA ✓ le 12 novembre et le 17 décembre
- Monsieur Gilles WALTER ✓ le 5 novembre et le 10 décembre
- Madame Maryse VOLLAIS ✓ le 26 novembre, le 3 et 31 décembre
- Monsieur Jacques VALLEE ✓ le 19 novembre et 24 décembre

- **LA CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE**
Madame Béatrice GUILLAUME
✓ le dernier jeudi de chaque mois de 17h30 à 19h30
- **LE CONCILIATEUR DE JUSTICE**
Monsieur Jean-Pierre LEVIEILS
✓ le 4 novembre et le 6 décembre de 14 h à 17 h sur rendez-vous,
prendre contact avec la mairie de Dozulé : 02 31 79 21 34
- **Le CAUE**
(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement) du Calvados sur rendez-vous.
- **Le P.L.U.I**
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : pour consultation
ou tout autre renseignement, une permanence est assurée
par Monsieur Roland JOURNET, dans les locaux de COPA-
DOZ tous les mercredis de 10 h à 12h - tél. 02.31.86.86.10.

CULTE

- Mardi 1er Novembre** : Fête de la Toussaint, Messe à 10h à Dozulé
- Mercredi 2 Novembre** : Messe des Défunts à 18h30 à Dozulé
- Dimanche 27 Novembre** : 1^{er} Dimanche de l'Avent, Messe à 10h à Dozulé
- Samedi 24 Décembre** : Veillée de Noël, Messe à 18h et 21h30 à Dozulé
- Dimanche 25 Décembre** : Messe de la Nativité, Messe à 10h à Dozulé

Durant l'Avent, venez partager à l'issue de la messe de 10h00 un chocolat chaud dans les salles paroissiales de Dozulé.

Tous les horaires des fêtes patronales de notre paroisse sont sur les feuillets bleu au fond de l'église ou sur www.paroisse-dozule.com

Le Dozuléen N° 200
Novembre - Décembre 2016

Conception, mise en page
et édition : Imprimerie Escandre-Sorel
14800 Touques

Ont participé à ce numéro :
Sophie GAUGAIN, Maire
Monique KICA, adjointe au maire
Jacques VALLÉE, adjoint au maire
Virgine THIBAUT, secrétaire de mairie
Laurence MARIE, secrétaire

Retrouver la lettre d'information
sur www.dozule.fr

Imprimé sur papier recyclé
Encres végétales